



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
24 mai 2018  
Français  
Original : anglais

---

### Lettres identiques datées du 23 mai 2018, adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous écris pour vous informer qu'une fois encore, l'Iran a violé la résolution [2231 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité. La présente est la dernière en date d'une série de lettres que je vous ai adressées le 10 février, le 13 avril et le 10 mai 2018 ([S/2018/111](#), [S/2018/349](#) et [S/2018/443](#)) au sujet de violations de la résolution commises par l'Iran en 2018, notamment de tirs de missiles sur Israël depuis la Syrie et du lancement d'un drone, à partir de la Syrie, dans l'espace aérien israélien.

Depuis le début de 2018, l'Iran ne cesse de violer de diverses façons la résolution [2231 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, notamment en effectuant des tirs de missiles balistiques. Je tiens à informer le Conseil de deux tirs de ce type survenus en janvier 2018 :

1. Le 2 janvier, l'Iran a tiré un missile de type Shabab-3 à partir du champ de tir de Chabahar (sud-est de l'Iran) ;
2. Le 5 janvier, l'Iran a tiré un missile de type Scud depuis un champ de tir situé à 110 kilomètres au nord-est de Kerman.

Les Shabab-3 et les Scud sont, d'après la définition du Régime de contrôle de la technologie des missiles, des missiles balistiques de catégorie I qui permettent de tirer une charge utile nucléaire de 500 kilogrammes à plus de 300 kilomètres. Les activités de l'Iran contreviennent donc aux dispositions de l'article 3 de l'annexe B de la résolution [2231 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité.

L'Iran continue de faire fi des obligations qu'il a à l'égard de la communauté internationale et de déstabiliser le Moyen-Orient, en particulier en Syrie, au Liban, en Iraq, au Yémen et dans la bande de Gaza. Ses activités constituent une menace directe pour Israël et toute la région. Le Conseil de sécurité doit, compte tenu de l'agressivité de l'Iran, rester vigilant et s'assurer que l'Iran se conforme strictement au droit international.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Danny **Danon**

